

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.10.167**

**Exercice 2010 :**  
**décision**  
**modificative n°4**

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

**Secrétaire de séance :** Jean PATIE

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOU, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

**Excusé(s) :**

Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

<b>EXERCICE 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°4</b>
--

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°4. Cette décision modificative prend notamment en compte les propositions des différentes commissions thématiques.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

### **BUDGET PRINCIPAL**

1/ La commission des ressources du 16 septembre a proposé de transférer 21 000 € du chapitre 65 (article 6531 Indemnités) au chapitre 011(article 6184 –versements à des organismes de formations et article 6231 – annonces et insertions).

En outre, afin de régler les frais liés à la journée du 22 septembre 2010 relative à la prévention des risques majeurs pour les services des collectivités de l'agglomération, il convient de transférer 4 000 € du chapitre 012 au chapitre 011.

De plus, pour permettre l'acquisition de matériels informatiques il est nécessaire de procéder au transfert de crédit de l'article 205 (logiciels) à l'article 2183 pour 43 100 €.

2/ Il convient de compléter les crédits alloués aux études de 42 000 € (pour notamment l'étude de modélisation des trafics présentée lors de la commission aménagement du territoire du 24 avril 2010) qui seront déduits des inscriptions de dépenses imprévues .

3/ La commission environnement du 28 septembre 2010 a proposé de transférer 2 000 € du chapitre 65 (Conservatoire des espaces naturels) au chapitre 011 (concours divers) pour adhérer au Réseau des acheteurs éco-responsables du Grand Ouest.

4/ La commission politiques solidaires du 15 septembre 2010 a proposé d'affecter 2 967 € complémentaires pour adhérer à l'association Ville au carré (soit 5 527 € en 2010). Une subvention de 2 367 € est proposée pour la Banque alimentaire. Pour ce faire il convient de diminuer les inscriptions sur les lignes subvention à Saga pour 5 231 € et catalogues et imprimés pour 103 €. L'attribution d'une subvention de 19 143 € au bénéfice de « Pôle emploi » pour la chargée du parcours PLIE sera à prélever sur la provision des subventions PLIE.

5/ La commission équipements structurants du 22 septembre 2010 a proposé de verser deux subventions dont les crédits sont à prélever sur la provision destinée aux manifestations exceptionnelles :

- 2 500 € pour l'association Hard Pork'n Prod
- 1 500 € pour l'association Exposition

6/ Des inscriptions complémentaires en dépenses et en recettes d'investissement d'ordre sur le chapitre 041 (opérations patrimoniales) sont nécessaires pour un montant de 640 000 €.

Elles concernent :

- a) Les inscriptions de récupération de la TVA suite aux investissements réalisés et à venir d'ici la fin de l'année au camping (180 000 €), à l'espace Carat (30 000 €) et à la NEF (20 000 €).
- b) Une nouvelle procédure pour les frais d'insertion a été mise en place avec la trésorerie à compter du 01/01/2010. Quand les travaux qui ont fait l'objet d'une publication (art. 2033) sont lancés dans l'année en cours, une écriture d'ordre budgétaire est rendue obligatoire pour transférer les paiements du compte 2033 au compte 231 (60 000 €).
- c) Les cessions à titre gratuit ou pour l'euro symbolique s'analysent désormais comptablement comme une subvention d'équipement en nature. Il est donc proposé une somme de 50 000 € en prévision tant en dépenses qu'en recette d'ordre d'investissement.
- d) Le remboursement des avances sur marchés publics résultant du plan de relance économique implique d'inscrire tant en dépenses qu'en recette d'ordre d'investissement une somme de 300 000 €.

7/ Des inscriptions complémentaires d'ordre en dépense d'investissement (chapitre 040) et en recette de fonctionnement (chapitre 042) sont nécessaires pour un montant de 3 200 € afin d'annuler un amortissement de subvention d'équipement versée.

8/ La perception d'un rôle complémentaire de 742 112 € est à prendre en compte. Il concerne la taxe professionnelle de plusieurs entreprises pour les années 2007 à 2009.

9/ La participation au budget annexe Transport en Commun diminue de 930 000 € (220 000 € résultant du réajustement de la contribution financière 2009 suite à la publication des indices et 710 000 € du fait de la diminution de la Taxe Professionnelle (250 000 € au titre de 2009 et 460 000 € au titre de 2010))

L'équilibre budgétaire est assuré par un virement complémentaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 672 000 € ce qui permet de désaffecter 1 898 800 € d'emprunts.

## **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN**

1/ Le réajustement de la contribution financière 2009 suite à la publication des indices en faveur du délégataire nécessite une réduction de mandat sur exercice clos, soit une recette de 220 000 €.

2/ La prise en compte de la diminution de la Taxe Professionnelle entraîne une baisse de la participation au délégataire de 710 000 € (250 000 € en 2009 et 460 000 € en 2010).

3/ Il convient de transférer des crédits du chapitre 65 vers le chapitre 011 pour des prestations de services à hauteur de 38 700 €.

4/ Des inscriptions complémentaires d'ordre en dépenses et en recettes d'investissement sur le chapitre 041 (opérations patrimoniales) sont rendues nécessaires pour 199 900 €.

Elles concernent :

- a) Comme pour le budget principal, les frais d'insertion doivent faire l'objet d'une écriture d'ordre tant en dépense qu'en recette (Chapitre 041) de 2 900 €.
- b) Les cessions à titre gratuit pour 37 000 € (bus AAHPIA)
- c) Le remboursement des avances pour les marchés d'acquisition de bus pour 160 000 €.

## **BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

1/ Il convient d'inscrire le solde des subventions de l'ANRU concernant la réalisation du village d'entreprises Les Molines, soit 314 305 €. Les emprunts peuvent donc être désaffectés à due concurrence.

2/ Comme pour le budget principal les frais d'insertion doivent faire l'objet d'une écriture d'ordre tant en dépense qu'en recette (Chapitre 041) de 10 000 €.

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

1/ Il est nécessaire d'augmenter de 20 000 € les inscriptions des travaux en régie. En effet, les réalisations seront supérieures aux prévisions initiales (80 000 € inscrits au BP)

2/ Comme pour le budget principal les frais d'insertion doivent faire l'objet d'une écriture d'ordre tant en dépense qu'en recette (Chapitre 041) de 10 000 €.

## **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

1/ Il s'avère nécessaire de transférer des crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) sur le chapitre 012 (charges de personnel) pour 4 039 €.

2/ Comme pour le budget principal les frais d'insertion doivent faire l'objet d'une écriture d'ordre tant en dépense qu'en recette (Chapitre 041) de 10 000 €.

## **BUDGET ANNEXE DECHETS VEGETAUX**

1/ Un transfert de 2 000 € du chapitre 23 (travaux) au 21 (acquisition) pour l'acquisition de cônes pour les ventes de compost.

Vu l'avis de la commission finances (toutes commissions confondues)  
du 5 octobre 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la décision modificative n° 4 de l'exercice 2010.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>29 octobre 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>29 octobre 2010</b>

Les tableaux ci-après récapitulent ces ajustements

**BUDGET PRINCIPAL**

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
022	022	01	R	Dépenses imprévues	- 38 688 €	
				<b>Total chapitre 022</b>	<b>- 38 688 €</b>	
023	023	01	O	Virement à la section d'investissement	1 672 000 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>1 672 000 €</b>	
042	7811	01	O	Remboursement sur amort. Immo. Incorp. Corp.		3 200 €
				<b>Total opération 042</b>		<b>3 200 €</b>
011	617	020	R	Etudes	42 000 €	
011	6231	020	R	Annonces et insertions	5 200 €	
011	6231	4143	R	Annonces et insertions	2 000 €	
011	6236	8240	R	Catalogues et imprimés	- 103 €	
011	60623	020	R	Fournitures alimentaires	4 000 €	
011	6281 (17)	020	R	Adhésion Réseau Grand Ouest	2 000 €	
011	6281(30)	8240	R	Adhésion SVP Ressources ville au Carré	2 967 €	
011	6184	020	R	Versements à des organismes de formations	13 800 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>71 864 €</b>	
012	64131	8121	R	Rémunération principale	- 4 000 €	
				<b>Total chapitre 012</b>	<b>- 4 000 €</b>	
73	7311	01	R	Contributions directes		742 112 €
				<b>Total chapitre 73</b>		<b>742 112 €</b>
65	65731	021	R	Indemnités	- 21 000 €	
65	6573(641)	815	R	Subvention Budget annexe BTC	- 930 000 €	
65	6573(801)	833	R	Conservatoire des espaces naturels	- 2 000 €	
65	6573(203)	9010	R	Provision pour subvention PLIE	- 19 143 €	
65	6573(805)	9010	R	ANPE	19 143 €	
65	6574(862)	8241	R	SAGA	- 5 231 €	
65	6573(312)	8241	R	Banque alimentaire	2 367 €	
65	6574(327)	30	R	Provision pour manifestations	- 4 000 €	
65	6574(026)	30	R	Hard Pork'n Prod	2 500 €	
65	6574(027)	30	R	Exposition	1 500 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>- 935 864 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>745 312 €</b>	<b>745 312 €</b>

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
021	021	01	O	Virement de la section de fonctionnement		1 672 000 €
				<b>Total chapitre 021</b>		<b>1 672 000 €</b>
16	1641	01	R	Emprunts		- 1 898 800 €
16	165	01	R	cautions	10 000 €	10 000 €
				<b>Total chapitre 16</b>	<b>10 000 €</b>	<b>- 1 888 800 €</b>
20	205	8121	R	Concessions et droits similaires	- 43 100 €	
				<b>Total opération 205</b>	<b>- 43 100 €</b>	
21	2183	020	R	Matériel de bureau et informatique	43 100 €	
				<b>Total opération 21</b>	<b>43 100 €</b>	
27	2762	01	R	Créance sur transferts droits déduction TVA		230 000 €
				<b>Total opération 27</b>		<b>230 000 €</b>
041	2033	01	O	Frais d'insertion		60 000 €
041	2313(99)	01	O	Frais d'insertion bâtiment	60 000 €	
041	20442	01	O	Personnes de droit privé	50 000 €	
041	2182	01	O	Cession de matériel de transport		50 000 €
041	2313(98)	01	O	Avances versée pour travaux	300 000 €	
041	238	01	O	Avances vers com. Immobilisations Corporelles		300 000 €
041	2183	01	O	Matériel de bureau et informatique		230 000 €
041	2762	01	O	Créance droit déduction TVA	230 000 €	
				<b>Total opération 041</b>	<b>640 000 €</b>	<b>640 000 €</b>
040	28042	01	O	Subv d'équip. Pers. Droit privé	3 200 €	
				<b>Total opération 040</b>	<b>3 200 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>653 200 €</b>	<b>653 200 €</b>

## BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Chapitre	Article	Mouvement	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	6288	R		Autres	38 700 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>38 700 €</b>	
74	74758	R		Autres groupements		- 930 000 €
				<b>Total chapitre 74</b>		<b>- 930 000 €</b>
77	773	R		Mandats annulés		220 000 €
				<b>Total chapitre 77</b>		<b>220 000 €</b>
65	6574(101)	R		Charges compte de gestion	- 710 000 €	
65	6574	R		Subvention de fonct. Org. privés	- 38 700 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>- 748 700 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 710 000 €</b>	<b>- 710 000 €</b>

Chapitre	Article	Mouvement	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
041	2033	O		Frais d'insertion		2 900 €
041	20442	O		Personnes de droit privé	37 000 €	
041	2182(01)	O		Cession de matériel de transport		37 000 €
041	2182(02)	O		Frais d'insertion matériel de transport	2 900 €	
041	2182(03)	O		Avances versée Matériel de transport	160 000 €	
041	238	O		Avances vers com. Immobilisations Corporelles		160 000 €
				<b>Total opération 041</b>	<b>199 900 €</b>	<b>199 900 €</b>
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>199 900 €</b>	<b>199 900 €</b>

## BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Chapitre	Article	Mouvement	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
041	2033	O		Frais d'insertion		10 000 €
041	2313(15)	O		Travaux village des molines	10 000 €	
				<b>Total opération 041</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
13	1321(2)	R		Subvention ANRU Les Molines		314 304 €
				<b>Total chapitre 13</b>		<b>314 304 €</b>
16	1641	R		Emprunts		- 314 304 €
				<b>Total chapitre 16</b>		<b>- 314 304 €</b>
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Chapitre	Article	Mouvement	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						
023	023	O		Virement à la section d'investissement	20 000 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>20 000 €</b>	
042	722	O		Immobilisations corporelles		20 000 €
				<b>Total chapitre 042</b>		<b>20 000 €</b>
				<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

Chapitre	Article	Mouvement	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
021	021	O		Virement de la section d'exploitation		20 000 €
				<b>Total chapitre 021</b>		<b>20 000 €</b>
040	2315(09)	O		Travaux en régie	20 000 €	
				<b>Total opération 040</b>	<b>20 000 €</b>	
041	2033	O		Frais d'insertion		10 000 €
041	2313(0)	O		Construction	3 000 €	
041	2315(09)	O		Travaux en régie	7 000 €	
				<b>Total opération 041</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Chapitre	Article	Mouvement	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>						
1	011	61681	R	Assurance du personnel	- 109 €	
1	011	61831	R	Formation	- 2 930 €	
1	011	622621	R	Honoraires médicaux	- 50 €	
1	011	6251(1)	R	Voyages et déplacements	- 450 €	
1	011	6288(1)	R	Autres	- 500 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>- 4 039 €</b>	
1	012	6411	R	Versements à des organismes de formations	4 039 €	
				<b>Total chapitre 012</b>	<b>4 039 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>0 €</b>	

Chapitre	Article	Mouvement	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
2	041	2033	O	Frais d'insertion		10 000 €
2	041	2313	O	Construction	3 000 €	
2	041	2315	O	Installations matériel outillage	7 000 €	
				<b>Total opération 041</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

## BUDGET ANNEXE DECHETS VEGETAUX

Chapitre	Article	Mouvement	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
1	21	2158(03)	R	Matériel divers	2 000 €	
				<b>Total chapitre 21</b>	<b>2 000 €</b>	
1	23	2315	R	Installation matériel et outillage technique	- 2 000 €	
				<b>Total chapitre 23</b>	<b>- 2 000 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	